

# L'Education des Enfants dans Le Coran et La Sunna



## L'enfant pieux :

« Mon seigneur accorde-moi un enfant pieux. » Le Saint Coran  
(sourate 37, verset 100)

« L'enfant pieux est une odeur parmi les odeurs du Paradis. »  
Le noble Prophète (saw)

## Les bonnes manières :

« Respectez vos enfants et enseignez leur les bonnes manières. » Le noble Prophète (saw)

« Soyez les meilleurs dans vos discours afin qu'ils (les enfants) entendent les meilleures réponses. » L'Imam Ali (as)

« Le Noble Prophète (psl) saluait les enfants et les adultes.  
» L'Imam Ali (as)

« Celui qui est insolent avec son enfant lorsqu'il est petit,

il lui désobéira lorsqu'il sera grand. » L'Imam Hassan al-'Askari (as)

## **L'amour envers les enfants :**

« Aimez vos enfants et soyez cléments envers eux. Et si vous leur promettez une chose, tenez-la, car ils voient en vous leur seul moyen de subsistance. »

« Il est n'est pas des nôtres celui qui n'est pas affectueux envers ses enfants ! »

« Celui qui a un enfant qu'il s'amuse avec lui. » Le noble Prophète (saw)

« Un homme dit au Prophète Mohammad (saw): "J'ai dix enfants et je ne les ai jamais acceptés. Le Noble Prophète (saw) lui répondit: "Que puis-je pour toi, si Allah t'a oté sa Miséricorde." » L'Imam Ali (as)

« Allah, Digne de Majesté, donne Sa Miséricorde à l'homme qui a un grand amour envers son enfant. »

« Moussa (as, c'est à dire Moïse) disait: " O Mon Seigneur ! Quelle est la meilleure action auprès de Toi ? Le Seigneur lui répondit: "L'amour envers les enfants, car Je leur ai mis une disposition naturelle à mon Unicité, et aussi leur communauté rentrera dans mon Paradis avec Ma Miséricorde. »

« Allah pardonnera à un serviteur si son amour est ardent envers son enfant." L'Imam Dja'far as-Sadeq (as)

« Soyez bons durant votre vie avec les petits et les adultes. » L'Imam Reza (as)

« Le Prophète (psl) se levait lorsque Hassan(as) et Hossein(as) se présentaient à lui. » L'Imam Hassan al-'Askari (as)

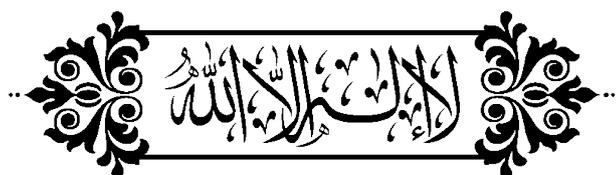
## **S'amuser avec les enfants :**

« Celui qui a un enfant qu'il s'amuse avec lui. » Le Noble Prophète (saw)

« Celui qui a un enfant qu'il devienne lui aussi un enfant (en sa présence). » L'Imam Ali (as)

## **La justice envers l'enfant :**

« Ils ont sur toi un droit, c'est que tu sois juste envers eux, comme tu as un droit sur eux, c'est qu'ils te soient dévoués. » Le noble Prophète (saw)



## **Le rôle des parents**

**Une des règles de base de l'Islam est de se comporter avec égard et bienveillance envers autrui, comme on aimerait que l'on se comporte envers soi-même ; aussi cette règle doit s'appliquer avec plus de finesse, de tendresse et d'attention à l'intention des enfants.**

L'Islam considère les enfants comme un dépôt précieux que Dieu a confié aux parents, dont ils sont les premiers responsables ; [...]

[...] l'Islam a considéré que la responsabilité en matière d'éducation incombe aux parents (c'est-à-dire à la famille). La famille, qui va accueillir l'enfant et dans laquelle il va

s'épanouir, doit être saine et fondée sur des bases stables ; Dieu le Très-Haut, en parlant de la nature des relations qui doivent exister entre l'homme et la femme au sein du couple :

*« Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent. »* (Sourate 30, verset 21)

Ces sentiments nobles se réalisent à travers le mariage et sont les garants d'une attention particulière et de compassion qu'exige l'éducation des enfants. C'est dans le cadre d'une vie de couple stable que l'acte éducatif portera ses fruits.

Pour ce faire, l'Islam dirige chacun des deux conjoints à accorder une attention particulière à tous les facteurs permettant la stabilité du couple :

*« C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle; et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle, elle conçut une légère grossesse, avec quoi elle se déplaçait (facilement). Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur: « Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants. » »* (Sourate 7, verset 189)

## **Le fondement est l'enseignement du Coran.**

Le point de départ, le fondement, est l'enseignement du Coran : par la sagesse de la foi [...] on connaît comment et pourquoi Dieu le Très Sage a créé l'Univers et l'Homme ; cela permet de mieux comprendre les sciences qui expliquent comment est régi l'Univers et comment l'Homme peut agir sur cet Univers. L'éducation de la foi, l'éducation de l'âme doit donc prendre place avant l'apprentissage des autres sciences ; mais

l'idéal est d'enseigner à l'enfant à la fois la science et la bonne moralité.

## **L'importance de l'éducation**

L'éducation islamique est très importante et il faut lui accorder beaucoup de soin. Elle doit être empreinte d'amour, adaptée à l'enfant et équilibrée pour qu'il se développe harmonieusement.

La sourate 31 du Saint Coran, intitulée « Louqmân », contient des indications pour l'éducation d'un enfant. Louqmân est le nom d'un Sage des Temps anciens dont Dieu le Très-Haut rapporte l'enseignement qu'il dispensait à son fils.

Louqmân commence par insister auprès de son fils pour qu'il ne donne pas d'associés à Dieu et qu'il lui rende donc un culte pur :

*« Louqmân dit un jour à son fils, l'exhortant : « Mon cher fils, ne donne pas d'égaux à Dieu ! Le polythéisme est la pire iniquité qui soit. » (Coran, Sourate 31 « Louqmân », verset 13)*

*« Sois reconnaissant, lui fut-il prescrit, aussi bien envers Moi qu'envers tes parents ! » (Coran, Sourate 31 « Louqmân », verset 14 partim)*

Dieu recommande d'obéir aux parents, tant qu'ils respectent le chemin qui mène vers Dieu : *« Mais si tes parents te contraignent à M'associer ce dont tu n'as nulle connaissance, alors ne leur obéis pas... » (Coran, Sourate 31 « Louqmân », verset 15 partim)*

Louqmân fait ensuite remarquer à son enfant que Dieu est attentif et bien informé de tout ce que l'on fait : l'enfant doit donc apprendre à bien se comporter, non pas de peur que

ses parents le punissent, mais de peur que Dieu, Qui voit tout, le punisse (verset 16). Nous noterons ici que toute cette première partie de l'éducation doit être ancrée dans l'esprit de l'enfant le plus tôt possible, et en tout cas avant l'âge de raison (7 ans).

Louqmân poursuit l'éducation en disant à son enfant d'accomplir la prière : à ce sujet, le Prophète Mohammad (S) a enseigné de dire aux enfants d'accomplir la prière dès l'âge de sept ans. A la même époque, Louqmân recommande à son fils d'avoir un bon comportement, tout en lui enseignant la modestie (versets 17 à 19). Ces versets portent essentiellement sur le bon comportement en société : en effet, à sept ans, commence véritablement la socialisation de l'enfant qui découvre qu'il doit se plier aux règles de la vie en société et respecter autrui

Les versets suivants incitent l'enfant à observer la nature autour de lui : ce sont autant de bienfaits de la part de Dieu ! Ils l'incitent aussi à avoir une attitude scientifique, à se fier à ses propres observations et à ne pas écouter ceux qui donnent leur opinion sur un sujet qu'ils ne maîtrisent pas (versets 20 à 25). Une telle attitude objective, indépendante est typique de l'adolescence pendant laquelle l'enfant est irrésistiblement attiré par la découverte de la Vérité. Puisque la Vérité c'est Dieu, de telles recherches chez l'adolescent, ne peuvent que le mener vers le plus grand respect de Dieu, Créateur et Ordonnateur de l'Univers.

*« C'est que Dieu est, Lui, la Vérité ; et que tout ce que vous invoquez en dehors de Lui est l'erreur même et que Dieu, en vérité, est le Très-Haut, le Très-Grand ! »* (Coran, Sourate 31 « Louqmân », verset 30)

Dieu, Le Très-Haut, apporte la conclusion en disant que c'est Lui Qui nous permet d'agir et de travailler dans le monde (c'est grâce à Lui si le navire vogue sur la mer) et qu'Il est Maître de notre destin (ceci concerne essentiellement les

adultes, souvent tracassés par leur avenir) et que Lui seul connaît certaines choses : ainsi Dieu, Qui incite à la recherche scientifique, mentionne-t-il nos limites intellectuelles et nous exhorte à le respecter (versets 31 à 34).

## Les différentes périodes de l'éducation

L'éducation de l'enfant commence dès l'âge le plus tendre, c'est-à-dire peu après la naissance. Le Prophète Mohammad (S) nous recommande d'utiliser et d'user des meilleures méthodes pour réussir l'acte éducatif.

**La première méthode** à adopter, et qui est très profitable pour le tout petit enfant, **est celle du jeu**. Par l'intermédiaire du jeu, les parents musulmans vont inculquer les règles primordiales de la vie islamique à leurs enfants, par exemple les règles de politesse, d'hygiène, etc.

L'enfant dans toute son innocence et sa candeur va capter les bases essentielles de cette harmonie familiale régie par les Lois divines, et s'y référer dans sa conduite.

Ainsi, jusqu'à l'âge de sept ans, l'enfant va s'épanouir par le jeu, dans la compassion et la tendresse. Avant cet âge, l'Islam ne recommande pas d'enseigner les modalités des pratiques cultuelles !

**Dès sept ans, va débiter la période d'éducation** proprement dite. L'enfant va apprendre, toujours dans une ambiance sereine, à développer son sentiment de religiosité. C'est à partir de cette période de la vie infantile qu'est recommandé aux parents d'enseigner les fondements de la prière, acte de dévotion.

Le Messenger de Dieu (S) a dit : « *Ordonnez à vos enfants de faire la prière lorsqu'ils atteignent leur septième année, et*

*contraignez-les à la faire lorsqu'ils atteignent l'âge de dix ans. » (Relaté par Aboû Dâwoud).*

Le but de l'affection qui règne dans l'éducation islamique, c'est de faire de l'enfant un être humble, pieux et obéissant à Dieu, un être modeste, bienveillant envers ses semblables et, en premier lieu, envers ses parents. Dieu le Très-Haut dit :

*« Nous avons expressément recommandé à l'homme ses père et mère : sa mère s'étant doublement exténuée, le portant, puis le mettant au monde, son sevrage n'ayant lieu qu'au bout de deux ans. Sois reconnaissant, lui fut-il prescrit, aussi bien envers Moi qu'envers tes parents ! C'est vers Moi que vous serez ramenés ! » (Coran, Sourate 31, verset 14).*

Après la période du jeu, c'est donc la période de l'éducation et de l'enseignement par excellence qui commence ; **puis suit la période où l'on doit discuter avec son enfant**, garçon ou fille, c'est ce que l'on appelle l'âge de l'accompagnement, où l'on va le conseiller, devenir son soutien et son ami.

L'Imam 'Alî ibn Abî Tâlib (P) a dit : *« Ton enfant, joue avec lui pendant ses sept premières années ; puis éduque-le pendant les sept années qui suivent ; et fais-en un compagnon pour les sept années suivantes, puis laisse-le agir à sa guise. »*

L'éducation de l'enfant en Islam est une éducation spirituelle, où l'on établit, par le biais de l'accoutumance pendant l'enfance, puis par la discussion et le dialogue plus tard, un lien profond entre l'enfant et Dieu le Créateur.

Le Prophète Mohammad (S) a dit : *« Faites en sorte que la première parole qui parvienne aux oreilles de vos enfants, à leur naissance, soit « Lâ ilaha illa A... » ! » (Relaté par Al-Hâkim).*

Il faut aussi inculquer à l'enfant l'amour du Prophète (S) qui représente le modèle à suivre en matière d'éducation et de

comportement.

## **La sunna du Prophète (S) relative à l'éducation des enfants**

Le Prophète Mohammad (S) a eu pour tâche d'éduquer tout un peuple, jeunes et vieux, citadins et ruraux. Il fut rapporté qu'il se montrait d'une grande patience et qu'il répétait trois fois les choses importantes pour être sûr que chacun comprenait bien. Ce que quelqu'un ignorait, il lui enseignait patiemment, sans lui faire de reproches humiliants. Mais il était ferme pour faire respecter la Loi par ceux qui la connaissaient déjà. Il enseignait aussi de toujours chercher à en apprendre plus : l'ignorant paresseux n'avait pas d'excuses !

L'amour de son prochain et le respect d'autrui faisaient partie de sa manière d'être. En tant que Prophète choisi par Dieu et en tant que chef de la communauté musulmane, il ne s'estimait pas au-dessus de ses concitoyens. Pour lui, une femme ou un enfant avait autant droit au respect et à la considération qu'un homme, ce qui n'était pas dans les mœurs des gens de la région, à cette époque ! Lui-même était très modeste et très pudique, et n'avait pas honte de manifester de la tendresse ou de l'émotion.

Le modèle du Prophète de Dieu (S) montre que l'autorité des parents, ou des adultes en général, ne doit pas être confondue avec une toute-puissance ! Les parents doivent montrer à leurs enfants, qu'eux-mêmes restent modestes devant Dieu le Très-Haut et qu'ils ne font que Le servir et respecter Ses Lois. Les parents doivent donc bien faire comprendre à l'enfant que, en fait, c'est Dieu qu'il doit respecter, et que c'est de Dieu qu'il doit avoir peur lorsqu'il se conduit mal : trop de parents ont tendance à oublier cette vérité et à inciter leurs enfants à les associer à la Toute-Puissance de Dieu, ce qui

est un grand péché !

« *Croyants ! Evitez à vous-mêmes et à votre famille un Feu auquel Hommes et pierres serviront de combustible !* »

(Coran, Sourate 66 « L'interdiction », verset 6 partim)

Il faut noter enfin que la réalisation des buts de l'éducation ne peut se faire que si cette action éducative est conçue dans un cadre de tendresse (mawadda) et de bonté (rahma) entre l'éducateur et l'enfant. Les parents en sont les principaux responsables, mais la communauté tout entière se sent concernée par la règle de « recommander ce qui est convenable et d'interdire ce qui est blâmable ».

« L'enfant, écrit al-Ghazâli, est confié (par Dieu) aux mains de ses parents, et son cœur innocent est un élément précieux, capable d'enregistrer des impressions »\*. Si les parents, et plus tard les enseignants, lui apportent la droiture, il vivra heureux dans ce monde et dans l'au-delà.

## **L'éducation intellectuelle**

L'enseignement doit prendre en considération les aptitudes physiques et psychiques de l'enfant, [...]

Al-Ghazâli, illustre juriste et savant musulman du 5<sup>ème</sup> siècle de l'Hégire (9<sup>ème</sup>-10<sup>ème</sup> siècle ap. JC) a dit dans son livre dans son livre : Ihyâ' 'ouloûm ad-dîn :

« Le réussite dans l'acquisition des connaissances tient à quatre conditions :

1. que celui qui apprend ait été bien préparé à l'assimilation des nouvelles connaissances.
2. que l'on mette en œuvre les moyens pédagogiques

adéquats.

3. que les enseignants soient de bonne qualité.

4. et surtout que celui qui apprend soit entraîné à apprécier et acquérir les connaissances.

Il dit aussi : « Le maître ne doit pas demander plus que la capacité de compréhension de ses élèves, il doit les faire passer de l'évident au compliqué, de l'explicite à l'implicite. »

## **L'éducation en Islam**

L'éducation des enfants en Islam s'accomplit donc grâce aux moyens suivants :

- Le bon exemple, dont les parents sont porteurs, puis les éducateurs.
- L'accoutumance, car les mauvais penchants, tout comme les bons, s'acquièrent par l'habitude et l'éducation.
- L'exhortation et le rappel de Dieu.
- La remarque et la critique qui doivent être formulées avec sagesse.
- Une discipline stricte et juste.
- La récompense et tout ce qui peut être considéré comme un encouragement positif.
- La correction juste et humaine.

**Quant aux bases de l'éducation musulmane, elles sont :**

- Une stabilité du couple, dont la relation est faite de

tendresse et de bonté.

- Un lien affectif profond liant les parents aux enfants.
- Une éducation spirituelle et morale.
- Une formation intellectuelle.
- Une éducation physique.
- Une préparation psychologique.
- Une insertion sociale à travers l'apprentissage des règles de bienséance islamique.

*« Un parent ne peut rien léguer de mieux à son enfant qu'une bonne éducation. »* le noble Prophète (S).